



Harcèlement moral - abandon de poste

Par **maya23**, le **17/04/2009** à **22:43**

Bonjour, rnje subis un harcèlement moral de la part de mon employeur; comme il l'a déjà fait avec d'autre employés il souhaite que je démissionne. rnc'est par peur et à contre coeur que j'ai du faire un abandon de poste depuis déjà 3 semaines et suite à plusieurs arrêts maladie (arrêts maladie sur le conseil de l'inspection du travail). il ne veut toujours pas me licencier et veut faire trainer la situation 5 OU 6 MOIS. rnQUE PUIS-JE FAIRE car à la fin du mois je serais sans ressources?rnCOMMENT L'OBLIGE A ROMPRE LE CONTRAT DE TRAVAIL QUI ME LIE A LUI?rnMERCi

Par **Visiteur**, le **18/04/2009** à **08:06**

bonjour,rnrnl'employeur n'est pas obligé de vous licencier pour abandon de poste.. (il n'y a pas de délai.. et peut vous laisser ainsi)rnrnvous dites qu'à la fin du mois vous serez sans ressources ?rnrrnn'avez vous pas les indemnités sécurité sociale (si vous êtes en maladie) et le complément de votre employeur (si un an d'ancienneté)rnrnla suite après....